chon, conseiller municipal à Fontaine-en-Bois ; Paul-Joseph-Eugène Pielle, à Fourmies ; Pierre-Ferdinand Pinot, à Saint-Pierre-sur-Tenneur ; Mme Zoé-Marie Plankaert-Brochette, à Roubaix ; Louis Plaquet, professeur de musique à Lille ; Pluvinage, secrétaire de mairie à Cambrai.

MM. le docteur Quehen, à Colombert ; Raques, ingénieur à Lille ; Ricard, artiste peintre à Bourgne-sur-Mer ; Richez, instituteur en retraite à Viesly ; Roger-Lacassagne, conférencier à Bourgne-sur-Mer ; Rougemont, boulevard Rousseau, maître de musique ; Roussenac, commissaire de police à Lille ; de Saint-Jean, par Bouzies à Beaumetz-les-Cambrai ; Sollier, chef de gare à Somaing ; Tacquet, maître de musique à Strazeele ; Tellier, juge de paix à Gravelines ; docteur Tessen, médecin major au 84e régiment d'infanterie à Avesnes ; Thérapiton, sénateur à Douai ; Tillier, délégué cantonal au Grand-Fort-Philippe ; Timmermans, instituteur à Lille ; Tricart, à Douain ; Turette, professeur à Cambrai ; Vaillant, à Lille ; Vandenbos, chef de gare à Amiens ; Vandome, conseiller d'arrondissement à Vaudringhem ; Verlinie, sous-ingénieur à Douai, Verlaque, commerçant, à Lille ; Vermeersch, Wallaeud, professeur à l'École de musique de Valenciennes ; Jules Wiet, conseiller d'arrondissement à Roubaix-Nord ; Wychaert, agent-voyer à Bailleul ; Cuisinier, docteur à Cantin, Devisme, greffier du tribunal civil à Montreuil ; Dubois, secrétaire de mairie à Douai ; Dubourg, Barrier, adjoint au maire à Mons-en-Baroeul ; Bertoux, président de l'Union chorale à Avesnes ; Hessel, ancien conseiller municipal à Roubaix ; Lepir, membre du Bureau de l'Université populaire à Arras ; Lotin, conseiller municipal à Roubaix ; Prudhon, professeur d'agriculture à Calais ; Prudhon, à Thérouanne ; Prudhon, à Calais ; Pérez Pouil-Dulmont, délégué cantonal à St-Pol ; Quesnel, à Lesélles, Teynier, secrétaire de mairie à Maubeuge ; Vandenbos, sous-directeur de l'École primaire à Lillois à Lille.

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Amas, délégué cantonal à Bapaume ; docteur Baude, conseiller municipal à Douai, docteur Beugnot, délégué cantonal à Calais ; Bigo, adjoint au maire d'Haubourdin ; docteur Bole, délégué cantonal à Roubaix ; Bourdette, directeur de la Bonne de Lille ; Bonnet, industriel à Haubourdin ; Brousseau, chef de bureau à la mairie de Lille ; Buisart, conseiller général à Fourmies ; Cantin, professeur à Roubaix ; Caudrelier, chef de bureau à la mairie de Boulogne-sur-Mer ; Charpentier, ingénieur à Lille ; Debève, conseiller général ; Delpechin, adjoint à Lille ; Devillay, médecin à Lille ; Dieudonné, délégué cantonal à Valenciennes ; Durenne, syndic de faillite à Douai ; Ducaud, sous-préfet à Avesnes ; Dynart, adjoint à Lille ; Fleury, conseiller municipal à St-Omer ; Gaillardot, juge de paix à Dunkerque ; Mme Gantelme, professeur à Douai ; Gaubert, professeur de musique à Valenciennes ; Hénon, docteur en médecine à Lille ; Houbron, bibliothécaire à Lille ; Lainé, professeur à Fourmies ; Lamoral, professeur à Boulogne-sur-Mer ; Laurent, professeur de musique à Lille ; Lebrun, commis à la Faculté des sciences à Lille ; Legand, professeur de dessin à Douai ; Lequibien, délégué cantonal à Carnières ; Lerouge, professeur de chant à Lille ; Merchier, juge de paix à Lille ; Niaud, inspecteur de l'assistance publique à Lille ; Nigon, mutualiste à Lille ; Plateile, médecin à Rosull ; Quinion-Hubert, membre de la commission du Musée à Douai ; Sauvage, architecte à Lille ; Sirot, architecte à Douai ; Stoffaes, délégué cantonal à Hazebrouck ; Trépont, préfet du Pas-de-Calais ; Tubert, percepteur à Quédgère ; Vandamme, pharmacien à Lille ; Vilot, greffier au tribunal de commerce de Roubaix ; Wafflart, délégué cantonal à Pont-à-Vendin. Dorgé, conseiller d'arrondissement de Savy-Bérielle (Pas-de-Calais) ; Gilbert, directeur de l'école municipale de dessin à Pont-à-Mousson ; Prunvot-Caron, conseiller d'arrondissement à Fruges ; Tarlard, délégué cantonal à Bruxelles à Fruges ; Vanterberghe, directeur de l'Harmonie municipale de Cambrai ; Achille Segard, homme de lettres.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Raismes. — Vérifiant la marche d'une machine à boulets de la Compagnie des mines de Vicoigne, M. Brulé Bénoni, 45 ans, chauffeur, en a la main droite prise dans un engrenage. Brulé devra subir une amputation. Chômage de trois mois.

A Aire-sur-la-Lys. — En travaillant à la scierie-menuiserie de M. Amédée Charles, entrepreneur à Aire-sur-la-Lys, Julien Lefebvre, domicilié à Aire, s'est fait pénétrer un tournevis gauche entre deux séparées, à Plaie contuse.

— Le nommé Ponchant Clément, charretier, demeurant à Lambres, a glissé si malheureusement en voulant déplacer un extra qu'il s'est fait une entorse au pied gauche.

— En descendant une tonne de bière dans la cave d'un débitant de la rue St-Pierre, le sieur Flévet Gaston, domicilié à Aire, garçon brasseur à Aire, s'est blessé les muscles lombaires par suite d'un faux mouvement.

A Bailleul. — Le nommé Lejeune Augustin, au service de M. Avot-Vallée, s'est fait une entorse en posant le pied sur un tuyau en caoutchouc.

— Dans le même établissement, le nommé Magenot Henri a reçu une charge de papiers sur le dos qui lui a occasionné des contusions aux reins.

Conseil départemental de la Somme. — Voici le résultat d'élections qui ont eu lieu dans la Somme, pour la désignation des délégués au conseil départemental.

Les quatre candidats de l'ancienne Amiénoise (militaryo-clérical) ont été élus au premier tour : MM. Goubel, par 514 voix ; Caudé, par 498 ; Mlle Berton, par 347 ; Mme Dufour, par 305 ; contre une moyenne de 300 voix aux candidats nettement syndicalistes.

LA BELGIQUE

Le coup de grisou de Quaregnon

Mons, 20 janvier.

La catastrophe minière de Quaregnon, dont nous avons donné hier la nouvelle, s'est produite à l'étage de 890 mètres du puits n° 2 du Couchant-du-Flénu. Il n'y avait heureusement qu'une vingtaine d'ouvriers occupés dans la taille au moment où se produisit le coup de grisou. Dès que l'alarme fut donnée, une équipe de sauveteurs descendit dans la mine. Six ouvriers ont été tués sur le coup et sept autres très grièvement blessés. La remonte des blessés et des cadavres s'est faite assez difficilement, tandis qu'une foule énorme stationnait aux abords du puits. La commission de sauvetage du Couchant a dû abandonner les opérations de sauvetage tant à cause du danger que présentent les parties du gisement qui sont les plus exposées, tout le travail de la place ne se fait plus qu'à la pelle. Vers minuit, le feu prenait de plus en plus intense. Vers minuit, le feu prenait de plus en plus intense. Vers minuit, le feu prenait de plus en plus intense